



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 06 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de convocation : 02/02/2026

Présents : 14

Votants : 18

Date d'affichage de la convocation : 02/02/2026

L'an deux mil vingt-six, le six février, à 18 h00, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

Étaient présents : Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Catherine MONTROZIER, Roger BOUDES, Christophe COSTES, Kathia FAGES, Vincent HERAN, Chantal JEANJEAN, Marie-Thérèse MARRA, Daniel NEUVILLE, Julie PINTRE-GALIERE.

Étaient Représentés : Éric BOSSET représenté par Christophe COSTES, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE, Éric MARROCOS-DA CRUZ représenté par Vincent HERAN, Gilbert RIVIERE représenté par Jean Louis CALVET.

Absent : Franck LEMOUTON-MAZIERES.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance. Le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

Election du secrétaire de séance + approbation du PV de la séance du 14 janvier 2026 ;

Point sur les décisions prises par le Maire dans le cadre du transfert des délégations au Maire par le Conseil Municipal

- Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité des services administratifs.

Monsieur le Maire propose l'élection du secrétaire de séance.

Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire commente le PV de la séance du 14 janvier 2026 et le propose au vote.

Le Conseil municipal l'approuve l'unanimité.

1. Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité du service administratif

Suite au départ de Loëticia Farjounel et la prise de poste de sa remplaçante Mme Fiévé au 01 avril 2026, Afin de pallier à ce manque de personnel, Stéphanie Kissienne, secrétaire contractuelle, de catégorie B, venant de Saint Georges de Luzençon a été contactée. Elle pourrait être présente à partir du lundi 9 au 28 février 2026 pour suppléer au personnel de l'accueil et autres services (Célia, Anne).

Le Conseil Municipal de ce jour a été convoqué pour valider le recrutement de Stéphanie Kissienne, pour la période du 09 au 28 février 2026.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au grade correspondant à l'expérience professionnelle et à la qualification de l'agent recruté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la création d'un emploi non permanent pour la période du 09 au 28 février 2026.

Fin de séance à 18h20.

La secrétaire de séance,
Véronique GANDOLFI

Le Maire,
Jean-Louis CALVET

